

DECRET N° 98-535 du 12 Novembre 1998

portant nomination de magistrats au
tribunal de première instance de
Natitingou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature béninoise ;
- Vu** la loi n° 90-003 du 15 mai 1990 portant remise en vigueur de la loi n° 64-28 du 09 décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- Vu** la loi n° 90-013 du 1er juin 1990 portant remise en vigueur de la loi n° 65-3 du 20 avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

.../...

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Après avis du conseil supérieur de la magistrature ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 28 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

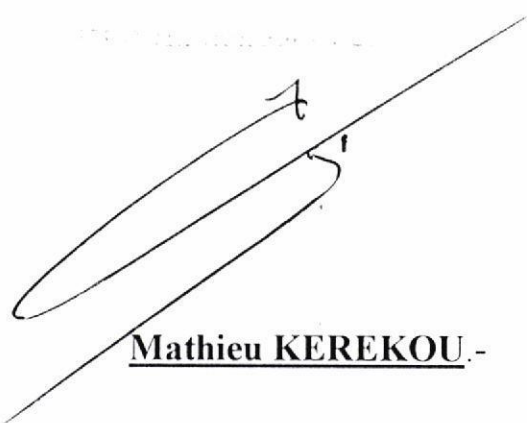
Article 1er.- Les magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au tribunal de première instance de Natitingou :

- Juge d'instruction : Monsieur Delphin HOUNWANOU ;
- Procureur de la République : Monsieur Wilfried HOUESSOU ;
- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Faustin ANAGONOU.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

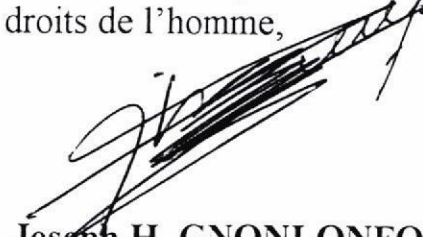
.../...

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des
droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 3 JO 1.